

La **S**aga des **N**ouvelles **U**tiles

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe :

Sous-traitance et Règlement Intérieur à Pôle Emploi !!!

La dégradation de notre travail et de nos conditions de travail !!!

➤ Sous-Traitance des Attestations Employeurs

Encore une tâche qui vient d'être sous-traitée par Pôle Emploi !!!

En effet, la Direction Générale a décidé de faire sous-traiter les Attestations Employeurs.

En cas de difficultés, de retards, voire d'erreurs de saisie, le Conseiller GDD de Pôle Emploi sera, une fois de plus, en difficulté devant le Demandeur d'Emploi.

L'appel à la sous-traitance enlève encore une tâche de nos métiers au risque d'augmenter les incidents d'accueil.

A tout sous-traiter, on peut légitimement se poser la question de l'avenir de nos métiers.

➤ Sous-Traitance de la File IDE du 3949

Devant une dématérialisation de plus en plus forte et un passage au « tout numérique » dont une des phases clé sera l'inscription uniquement en ligne par Internet, Pôle Emploi fait le choix de sous-traiter la file IDE du 3949 !?!

Des formations seront proposées aux Conseillers pour les intégrer au réseau des Agences de proximité ou ils seront positionnés sur de nouvelles activités (lesquelles ?).

➤ Règlement Intérieur de Pôle Emploi

Plus de 6 ans après la naissance de Pôle Emploi, la Direction Générale a souhaité se doter d'un Règlement Intérieur.

Comment ne pas penser à la lecture de ce document que les mentalités ont bien changé passant du «**Pari de la confiance**» à «**La suspicion permanente**» !!!

Comment ne pas envisager demain une Direction Générale qui utilisera ce RI pour justifier les «non promotions» ?

Comment ne pas envisager demain une décentralisation accrue des RH avec un plein pouvoir qui donnera lieu à des dérives locales ?

Comment ne pas envisager avec ce Règlement Intérieur, dans lequel « **tout est interdit sauf travailler dur** », une dégradation accélérée de nos conditions de travail.

Malgré un Avis négatif en CCE et en CE, des déclarations du SNU, la Direction Régionale et Générale maintiennent la mise en place du règlement intérieur sans aucune modification possible.

Résultats du Vote au CE sur le Règlement Intérieur

CONTRE : 7 voix (5 **SNU**+1 SNAP+1 CGT)

ABSTENTIONS : 2 voix (2 CGC)

NPPV (Ne Prend Pas Part au Vote) : 5 voix (5 FO)

Montpellier, le mardi 2 juin 2015